



# Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230414-DEC-2023-16-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2023

Le 14 avril 2023  
**DEC-2023-16**  
PTO/Centre juridique/GA

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté du Maire en date du 9 juillet 2020 reçu en Préfecture de la Gironde le 13 juillet 2020 portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et à la communication,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de BRUGES a souhaité organiser au sein de la Ludo-médiathèque située 6 Rue du Carros à BRUGES (33520) une exposition publique intitulée « Ecoutez voir ! Une exposition qui [d]étonne » conçue et réalisée par l'Association Les Caprices de Marianne représentée son Président par M. Arnaud Lecroart et dont le siège est situé 19 Rue Esmangard à BORDEAUX (33800),

**CONSIDÉRANT** le contrat de location de l'exposition afférent,

**Le Maire DÉCIDE,**

- **De signer** le contrat de location de l'exposition « Ecoutez voir ! Une exposition qui [d]étonne » avec l'Association Les Caprices de Marianne (SIRET 809 584 576 00015) qui se déroulera du 18 avril 2023 au 15 mai 2023 au sein de la Ludo-médiathèque à BRUGES (33520),
- **De payer** à réception d'une facture, la somme totale de **3 300€ Net de TVA** (non assujetti à TVA) décomposée comme suit :
  - 2 500€ Net de TVA au titre de la location de l'exposition
  - 800€ Net de TVA au titre du transport, du montage et démontage de l'exposition
- **De prendre en charge** les frais afférents aux droits d'auteur ainsi que les frais liés à l'assurance de l'exposition..

Les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,



**Hôtel de Ville** - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex  
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - [www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr)